

DEC170780DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Françoise DUVAL, délégué régional par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif aux responsables de service de la délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162804DAJ nommant Mme. Anne-Françoise Duval aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151497DAJ nommant M. Eric Chareyre aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé ;

Vu la décision DEC151537DR01 nommant Mme Cécile AIT-KACI aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la DEC162584DR01 nommant Mr Olivier GAUTIER aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151569DR01 nommant M. Jean-Marc GILLION aux fonctions de responsable du Service Logistique et Technique de la délégation Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif, délégation est donnée à Mr Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Villejuif à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Françoise Duval et de Mr Eric Chareyre-, délégation est donnée à Mme. Cécile Aït- Kaci, responsable du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

service des Ressources Humaines de la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Anne-Françoise Duval et de M. Eric Chareyre, et de Mme Cécile AIT-KACI, délégation est donnée à Mr Olivier Gautier responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de, Mme Anne-Françoise Duval, M. Eric Chareyre, Mme Cécile AIT-KACI et de Mr Olivier Gautier, délégation est donnée à M. Jean-Marc GILLION, responsable du service logistique et technique de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 5

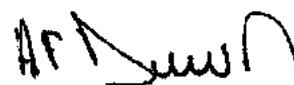
Cette décision prend effet à compter du 01 février 2017 en remplacement de la décision n°DEC151661DR01 qui est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 Février 2017

La Déléguée régionale par intérim



Anne Françoise Duval